

2AGL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

au capital social de 5 000 EUROS

Siège social : 1 Rue des Piboules Lieudit Les Ribas RDC lot numéro 2

13770 VENELLES

Société en cours de constitution

Les soussignés :

- Monsieur Arnaud LEENHARDT
Né le 16 septembre 1999 à Aix en Provence (13) de nationalité Française,
Demeurant 10 lotissement les Grandsedes, 13850 Gréasque
Célibataire ;
- Monsieur Adrien GAMBAA
Née le 15 décembre 2000 à Pertuis (84) de nationalité Française,
Demeurant 31 Rue Léon Arnoux 84120 Pertuis,
Célibataire ;

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 2AGL le 22/04/2025 à 9 heures, au siège social, pour désigner d'un commun accord le premier Gérant de la Société, conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Les soussignés nomment en qualité de cogérants de la Société :

- Monsieur Arnaud LEENHARDT, née le 16 septembre 1999 à Aix en provence (13), demeurant 10 lotissement les Grandsedes, 13850 Gréasque,
- Monsieur Adrien GAMBAA, née le 15 Décembre 2000 à Pertuis (84), demeurant 31 Rue Léon Arnoux 84120 Pertuis,

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les cogérants déclarent accepter les fonctions de Gérant qui viennent de leurs être confiées. Ils affirment n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, la Gérance aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés. Ils auront droit en outre au remboursement de ses leurs de représentations et de déplacements, sur justificatifs.

Fait à Venelles, le 22/04/2025.

M. Arnaud LEENHARDT



M. Adrien GAMBAA

